

Territoires	AS Caf	Référent Agence Pôle Emploi
	L. Créach 02 96 44 47 49	
	C.Potier 02 96 77 23 41	
	V. Roguet 02 96 66 47 76	
	E. Le Mire Guegen 02 96 77 23 40	
	S.Carrée 02 96 48 52 79	
	S.Bruneix 02 96 43 91 24	
	L. Créach 02 96 44 47 49	
	C.Potier 02 96 77 23 41	

La Banque d'expériences du groupe de travail « Revenus modestes et insertion professionnelle » a été conçue pour permettre la mutualisation des initiatives permettant de favoriser l'accès des familles en insertion professionnelle ou en formation ; aux revenus les plus modestes, aux différents modes d'accueil. Elle vise à faire connaître la diversité des actions infra et extra départementale.

FICHE D'EXPÉRIENCE

Parcours retour à l'emploi – Accompagnement Caf / Pôle Emploi

Début de l'action
Mars 2016

Localisation
Département

Action menée par
Caf 22
Direction
départementale Pôle
Emploi
Agences Pôles Emploi

**Personne(s)
ressource(s)**
Caf 22 Service en travail
social – Emmanuelle Oliva
Pôle Emploi – Claudine
Reboux

Public(s) visé(s)
Les parents en fin de
droit congé parental

Partenaire(s)
Caf 22
Pôle Emploi

CONTEXTE

Le parcours retour à l'emploi est un dispositif national encadré par une convention tripartite entre **l'État** (Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social et le Ministère du droit des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports), **la Cnaf** et **Pôle Emploi**. Il s'adresse aux parents qui bénéficient d'un complément libre choix d'activité (CLCA) ou de la prestation partagée d'accueil de l'enfant (PREPARE). Il est proposé un an avant la fin des droits (CLCA et PREPARE) du parent. Son objectif est d'anticiper le retour à l'emploi des allocataires des deux prestations précitées. Effectif depuis le 11/04/2014, date de la signature de la convention, il est mis en place dans le département des Côtes d'Armor depuis le 1^{er} mars 2015.

DESCRIPTION

Il s'agit de consacrer une attention particulière aux bénéficiaires du Clca ou de la PreparE et de leur proposer un accompagnement au retour à l'emploi en lui apportant des réponses à ses besoins.

Dans les Côtes d'Armor, l'offre de service est la suivante :

- La Caf adresse un courrier un an avant la fin des droits de l'allocataire lui proposant le parcours. S'il le souhaite, l'allocataire retourne simplement le courrier, ce qui fait acte d'accord de transmission de ses coordonnées à la Direction Territoriale de Pôle Emploi. Ce courrier est également accompagné de la plaquette de présentation de l'offre en travail social contenant les coordonnées des AS Caf.

Au retour du courrier, la Caf adresse à la Direction territoriale de Pôle Emploi, les coordonnées des personnes ayant manifesté leur souhait d'un parcours retour à l'emploi.

- Pôle Emploi : A réception Pôle Emploi propose à l'utilisateur de prendre contact pour effectuer une inscription via Internet et dans les accueils (le matin uniquement). L'inscription déclenche une prise de rendez-vous avec un conseiller pour amorcer le parcours de retour à l'emploi.

Un référent du dispositif est nommé dans chaque agence. Les volontaires en Service Civique, présents à l'accueil le matin sont sensibilisés pour accompagner le public à l'inscription en ligne.

MOYENS : En continu.

BILAN OU PERSPECTIVES

Bilan quantitatif annuel réalisé par Pôle Emploi.